

Formation des enseignant-e-s

Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du SER du 28 novembre 2015

Considérant :

- la résolution votée lors de la dernière assemblée des délégué-e-s et sa mise en œuvre entamée par le CoSER ;
- les éléments de bilan et d'insatisfaction mis en évidence par le SER lors de la conférence de rentrée 2015 ;
- la demande faite à la CIIP d'organiser des « Etats généraux » pour que le dossier de la formation des enseignant-e-s bénéficie d'un traitement de haut niveau ;
- la réponse de la CIIP et le mandat donné à la CLFE, - Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres - de traiter le dossier et de lui rendre rapport ;
- l'urgence et la nécessité d'agir pour que l'harmonisation romande profite aussi à la formation des professionnels de l'école ;

Les délégués SER, réunis en Assemblée ordinaire le 28 novembre 2015 à Fribourg, mandent le CoSER pour travailler avec la CLFE de manière à faire progresser le dossier particulièrement sur les points suivants :

- Articulation théorie pratique du modèle de formation.
- Durée de la formation avec une part en emploi (qui intègre les formations complémentaires multiples).
- Rôle et responsabilité du Corps professionnel dans la formation.
- Etude de la relation entre formation du généraliste (cycles 1 et 2), et du degré de spécialisation (cycle 3), et fonctionnement de l'école.
- Prise en compte de la problématique "Ecole inclusive" dans le contenu de la formation.

Ils attendent du travail de cette première phase des résultats concrets, qui feront l'objet d'un rapport circonstancié du CoSER et du groupe constitué à cette occasion pour l'AD de printemps.